



ESPACE DANSE CIOTADEN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE 2024 / 2025

- 1 Le présent règlement a pour objet de régir les relations contractuelles entre l'association Espace Danse Ciotaden et l'élève ou son responsable légal en cas de personne mineure.
- 2 Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leurs cotisations. L'inscription ne peut être valide sans un dossier complet. Les élèves n'ayant pas rendu le dossier d'inscription complet maximum à la fin du mois de septembre se verront refuser l'accès en cours de danse. Le dossier complet prend en compte :
 - La fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée,
 - Le règlement de l'adhésion à l'association,
 - Un certificat médical de moins de trois mois, attestant que
 - l'élève est apte à pratiquer tous types de danse,
 - Une photo d'identité de l'élève récente,
 - Une attestation d'assurance de responsabilité civile,
 - Un exemplaire du présent règlement intérieur daté et signé,
 - Le règlement des cotisations, adhésion, costumes et du film
- 3 Les élèves sont priés d'avoir une tenue et coiffure correctes lors des cours de danse :

Classique, Éveil : uniforme (Justaucorps avec jupette définis selon le niveau, à acheter au magasin de DANSE AUBAGNE), collants roses, chaussons (1/2 pointes en tissus bi-semelles pour tous les niveaux et pointes en plus pour le niveau avancé, embouts autorisés), chignon avec filet obligatoire. Possibilité de porter par-dessus la tenue réglementaire, un chauffe, un cache cœur, un short, des guêtres.

Modern'jazz, Contemporain, Souplesse, Technique, concours : Legging ou pantalon stretch ou short, débardeur ou tee-shirt près du corps ou brassière, cheveux attachés obligatoire, pieds nus ou pédilles couleur chair. (CHAUSSETTES INTERDITES)

Modern'dance, Street, Heels, New Style / Hip-Hop : Tenue de sport, baskets ou talons propres (Selon le cours)
- 4 Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours et de fumer ou vapoter dans l'enceinte de l'établissement.
- 5 Pendant les cours de danse, les parents sont priés d'attendre les élèves dans le hall d'entrée ou à l'extérieur. Aucun parent ne sera accepté à observer les cours.
- 6 Toute année commencée est intégralement dûe, les absences ne pouvant être ni déduites, ni remboursées. La cotisation annuelle comprend les 10 mois de l'année scolaire : elle prend effet dès la signature de ce règlement et se termine fin juin après le spectacle de fin d'année. **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ**
UNE FOIS L'ACTIVITÉ DÉBUTÉE
- 7 Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances d'été et certains jours fériés :
 - **AUTOMNE** : Ecole fermée du 20 octobre 2024 au 4 novembre 2024
STAGE HALLOWEEN DU 21 AU 25 OCTOBRE !
 - **NOEL** : Ecole fermée du 22 décembre 2024 au 6 janvier 2025
 - **HIVER** : Ecole fermée du 9 février 2025 au 24 février 2025
 - **PRINTEMPS** :
Ecole fermée la 1ère semaine : du 6 avril au 13 avril 2025
Ecole ouverte la 2ème semaine : du 14 avril au 20 avril 2025
 - **Lundi 11 novembre** : Ecole de danse fermée
 - **Lundi 21 avril** : Ecole de danse ouverte
 - **Jeudi 1er mai** : Ecole de danse ouverte
 - **Jeudi 8 mai** : Ecole de danse ouverte
 - **Jeudi 29 mai** (Ascension) : Ecole de danse ouverte
 - **Lundi 9 juin** : Ecole de danse ouverte (REPETITION SUR SCENE)

DATES A RETENIR !
Répétition générale Gala de Noël : Samedi 7 décembre 2024
Gala de Noël : Samedi 14 décembre 2024 (En attente de confirmation)

Répétition générale (Mai) à la salle Paul Eluard pour le gala de fin d'année : PAS ENCORE DE DATE
Répétitions sur scène :

 - **Dimanche 8 juin (Journée)**
 - **Lundi 9 juin (Journée car férié)**
 - **Mardi 10 juin (Soirée)**
 - **Mercredi 11 juin (journée + RÉPÉTITION GÉNÉRALE EN FIN DE JOURNÉE)**
 - **Jeudi 12 Juin (Soirée)**

Gala de fin d'année : Vendredi 13 et Samedi 14 Juin 2025 (En attente de confirmation)
- 8 Le contenu, l'organisation et l'animation des cours relèvent de l'entière compétence du professeur. Le professeur est seul habilité à décider du niveau de l'élève et de son passage ou non dans le niveau supérieur.
- 9 Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en avertir le professeur à l'avance par téléphone ou par SMS.
- 10 Il est strictement interdit de porter des bijoux pendant les cours de danse. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objet personnel. Nous conseillons donc aux élèves de ne pas venir en cours avec des objets de valeur.
- 11 L'association n'est pas habilitée à garder les élèves en dehors des heures de cours et répétitions supplémentaires. Jusqu'à l'heure du début du cours ou de la répétition, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants et s'assurer de la présence du professeur. Ils s'engagent également à prendre en charge l'élève dès la fin de son cours ou de sa répétition ou à mandater une personne à cet effet. Le responsable légal décharge les professeurs de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommage dont l'élève pourrait être victime en dehors des cours de danse. Les professeurs de danse sont responsables de l'élève pendant les heures de cours.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE 2024 / 2025

12 Les spectacles ne sont pas obligatoires. L'élève doit informer le professeur s'il ne souhaite pas participer aux différents spectacles. Les élèves qui s'engagent à participer aux différents évènements ou spectacles dont celui de fin d'année se verront demandés une cotisation aux frais des costumes (Qu'ils garderont une fois le spectacle de fin d'année terminé). **Ils s'engagent à être présents à tous les cours et aux répétitions supplémentaires obligatoires qui seront mentionnées à l'avance. En cas de non-respect de ces conditions (Absences répétitives (Plus de 3)) les professeurs se réservent le droit d'écarter un élève de ces évènements. Les répétitions générales sont OBLIGATOIRES pour tous les élèves participants au spectacle de fin d'année.** Les élèves participant aux différents spectacles et concours doit avoir en sa possession un short noir court (Pour tous), des baskets totalement noires (Pour le cours de Modern'dance, hip-hop et street), des pédilles chaires (Pour le cours de Modern 'jazz, contemporain, souplesse, technique jazz).

13 En début d'année le professeur sélectionnera les élèves proposés aux différents concours auxquels l'association se présentera tout au long de l'année. Le professeur se basera sur des critères précis et ne pourra choisir que quelques élèves dans différents niveaux que ce soit pour des prestations en groupe ou en solo. Les élèves ados participant aux concours en groupe devront obligatoirement pratiquer 4 cours / semaine minimum (Dont 2 en jazz et 2 en classique). **Les élèves engagés dans la préparation des concours devront faire preuve d'investissement, de motivation et d'assiduité. Les parents prendront en charge les frais de déplacements, d'inscriptions et d'hébergement sur les lieux du concours. La tenue aux couleurs de l'école est obligatoire lors des déplacements;**

14 Paiement :
 - L'adhésion annuelle à l'association est fixée à 25 €.
 - Le paiement des cours s'effectue à l'année, ce qui représente le paiement de la cotisation annuelle et des frais de costumes. Des facilités de paiement sont accordées. (En 1x pour les règlements par chèque ou espèces, 3x ou 10x pour les règlements par chèques encaissés en début de mois correspondant)

15 L'association se réserve le droit de résilier de plein droit aux torts exclusifs de l'élève ou son responsable légal, le contrat pour les motifs suivants : attitude ou comportement inapproprié entraînant un risque ou un inconvénient pour lui-même, pour les autres élèves ou pour l'association, tout incident de paiement, non-respect du présent règlement intérieur, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive. Cette résiliation aura pour conséquence l'exigibilité immédiate des sommes qui seraient encore dues par l'élève jusqu'au terme de la période d'engagement. **Tout comportement agressif envers les professeurs et les membres de l'association entrainera une exclusion définitive de l'élève.**

16 L'élève ou son responsable légal en cas d'élève mineur, déclare avoir consulté un médecin avant son inscription, attestant que sa condition physique ainsi que son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par l'école de danse, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. Ils s'engagent à souscrire à une assurance le couvrant en cas de blessure pendant les cours dispensés par l'association espace danse ciotaden. (Un certificat médical de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation d'assurance sont à remettre lors de l'inscription)

17 Respect des locaux : Il est impératif de respecter les locaux et le matériel mis à disposition des élèves et de leurs accompagnants. Tout comportement déplacé pourra entraîner une exclusion immédiate du cours et de l'établissement. Tout élève ou accompagnant entraînant une dégradation des locaux intentionnellement sera tenu responsable et prendra à sa charge les réparations.

18 Les élèves doivent se changer dans les vestiaires et non dans le Hall d'entrée ou dans la salle de danse. Il est interdit de manger et de boire une autre boisson que de l'eau dans la salle de danse. Aucun sac, ni téléphone ne sera accepté dans la salle de danse.

Je soussigné(e).....
 Responsable légal de l'élève.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les dispositions.

J'autorise l'association Espace danse ciotaden ou tout autre prestataire collaborant avec celle-ci à (me) photographier ou à (me) filmer (mon enfant) et à exploiter mon/son image sur tous types de support lors de reportages, spectacles, portes ouvertes, réseaux sociaux ou autre...

Au besoin j'autorise l'administration de premiers soins médicaux par l'Espace danse ciotaden et j'autorise l'Espace danse ciotaden à (me) faire prendre en charge (mon enfant) par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, ambulances...)

Fait à La Ciotat le :
 Signature du responsable légal :